

Instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo

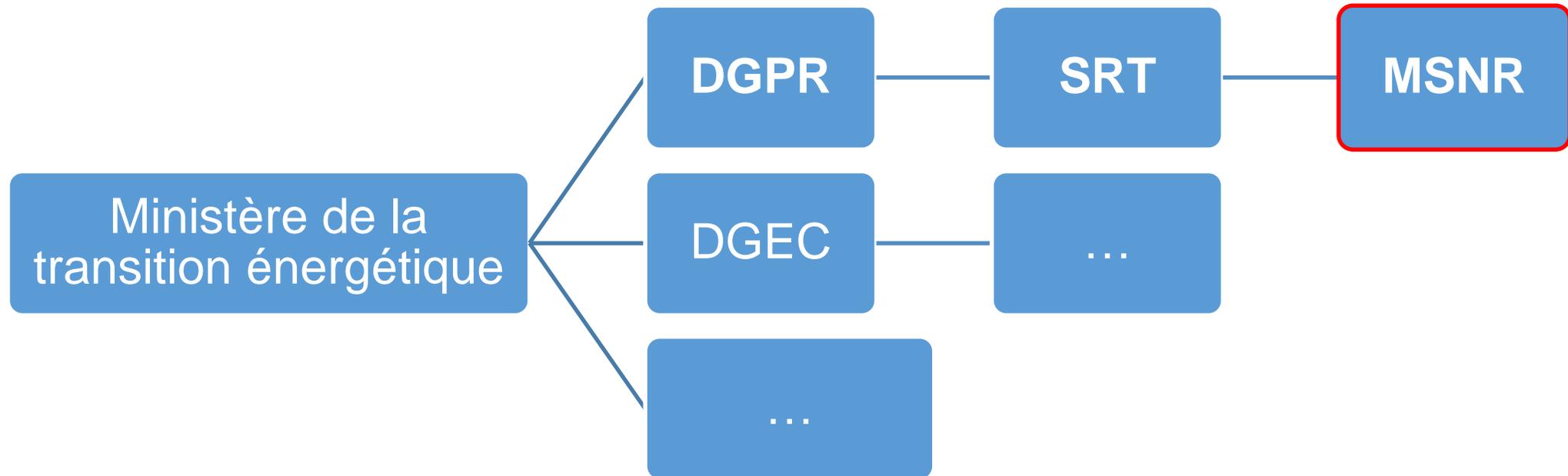
Réunion du GS
Concertation Cigéo

27 septembre 2022

Présentation de la MSNR

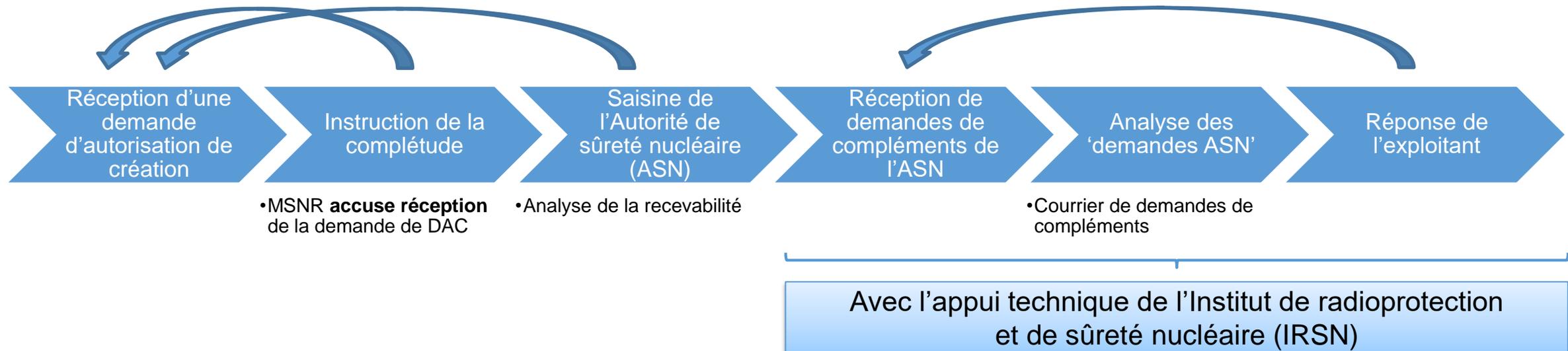
La Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) agit au nom du Ministre de la sûreté nucléaire.

À ce titre, elle instruit les demandes d'autorisation de création, de modifications et de démantèlement des installations nucléaires de base.



Instruction d'une demande de DAC

**L. 593-7 et suivants et R. 593-16 et suivants
du code de l'environnement**



Instruction d'une demande de DAC

Délais d'instruction : 3 ans, prorogeable de 2 ans

(hors échanges officiels avec l'exploitant)



- Autorité environnementale (AE)
- Commission locale de l'eau (CLE)
- Commission locale d'information (CLI)

- Consultation CLI

Instruction de la demande de DAC de Cigéo

Délais d’instruction : 3 ans, prorogeable de 2 ans

(hors échanges officiels avec l’exploitant)



- Autorité environnementale (AE)
- Commission locale de l'eau (CLE)
- Commission locale d'information (CLI)

- Consultation CLI

Avis complémentaires
L. 542-10-1 du CE

- Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- Commission nationale d'évaluation (CNE)
- ➔ Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Merci de votre attention

